



**Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
Services des Procédures Environnementales**

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ELECTRONIQUE**

**Projet de défrichement pour le lotissement « Le Clos d'Artius »
sur la commune de Arzac**

En application de l'article L123-19 du code de l'environnement, il sera procédé à une consultation du public **du lundi 04 juin 2018 au mercredi 04 juillet 2018 inclus** du dossier concernant le projet de défrichement d'une surface de 2,5 hectares sur la commune de Arzac, en vue du projet de lotissement « Le Clos d'Artius ».

Le responsable de ce projet est SUD-OUEST VILLAGES SOVI – 2, route de la Forestière – 33750 BEYCHAC ET CAILLAU.

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement accompagné de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Gironde : www.gironde.gouv.fr rubriques « publications », publications légales », « enquêtes-publiques, consultations du public ».

Les intéressés pourront faire part de leurs observations ou questions à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

Toute observation transmise après la clôture de la participation du public ne pourra pas être prise en considération.

Le dossier sur support papier pourra être consulté à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service des procédures environnementales – cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33000 Bordeaux. Toute information complémentaire peut être demandée auprès de ce service tél : 05 56 93 38 43.

A la fin de la participation du public, une synthèse des observations sera rédigée et permettra la prise en considération des observations avant décision.

Cette synthèse sera consultable sur le site internet de la Préfecture : www.gironde.gouv.fr

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation de défrichement sollicitée.